

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2453

17 décembre 2009

### SOMMAIRE

22nd Invest S.A. ....	117712	Melio Luxembourg International S.à.r.l. .....	117703
Advance S.A. ....	117741	Mholdings S.à r.l. ....	117741
Agave S.A. ....	117742	MSAM S.à r.l. ....	117740
Agit S.A. ....	117701	Net + Ultra ....	117740
Business Consultancy Services S.A. ....	117710	Net + Ultra ....	117739
Cecrops ....	117730	Ollioules Participations Sàrl ....	117700
Cecrops ....	117729	Phisolina S.A. ....	117738
Chester Investments Holding S.A. ....	117739	PM Logistic Center Luxembourg ....	117698
Conical SPF S.A. ....	117742	PO Titrisation S.à r.l. ....	117739
Corbel & Associés Sàrl ....	117710	Power Consulting S.A. ....	117699
CPI Holding Luxembourg S.A. ....	117712	Redstone Invest S.A. ....	117741
Cuauhtemoc S.A. ....	117743	Rodema S.A. ....	117701
DG Finance S.A. ....	117724	Ropperse S.A. ....	117699
Ekoline S.A. ....	117712	RREEF Pan-European Infrastructure Co- Investment Two Lux S.à r.l. ....	117698
Enez Vaz S.A. ....	117710	Saltgate S.A. ....	117701
Field Point IV S.à r.l. ....	117741	Saputo Europe Holdings S.à r.l. ....	117735
Flener S.à r.l. ....	117734	Serviplus S.à r.l. ....	117700
Flexy S.à r.l. ....	117698	Société de Participations Dorigny S.A. ..	117742
Foothills and Towers S.A. ....	117740	Sourcing Way S.A. ....	117710
Foothills and Towers S.A. ....	117740	S.P. Développement S.à r.l. ....	117734
Golden Harvest S.A. ....	117739	Talents Home S.A. ....	117725
Goyaz S.A. ....	117698	Timberly S.A. ....	117699
Hottinger International Asset Manage- ment S.A. ....	117738	Timberly S.A. ....	117699
HRE Investment Holdings II-A S.à r.l. ...	117743	Titan Europe 2007-4 (Luxembourg) S.à r.l. .....	117700
IMC (International Mall Company) S.A. .....	117743	Triple A Consulting ....	117729
IMC (International Mall Company) S.A. .....	117743	TS Venture VI S.à r.l. ....	117707
Impax Solar Investments S.à r.l. ....	117739	Twin Peaks Corp. SPF ....	117743
Invivo S.à r.l. ....	117740	Uxmal S.A. ....	117742
ITX S.A. ....	117741	Venera Holding S.A. ....	117738
KLC Holdings XIV S.A. ....	117742	Venice International S.A. ....	117712
Les Portes de Luxembourg S.A. ....	117700	Voltaire Asset Management ....	117734
Luxglobal Trust Services S.A. ....	117730	Voltaire Group S.A. ....	117734

**Flexy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.859.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2009149497/13.

(090180984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**Goyaz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 67.872.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009149553/10.

(090180891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**RREEF Pan-European Infrastructure Co-Investment Two Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 130.844.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009149631/10.

(090181404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

**PM Logistic Center Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 108.825.

## EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue à la date du 30.04.2009 à 12h00, que les actionnaires ont:

- 1) Révoqué les administrateurs Madame Marion NICOLAS et Madame Carmen HOFFMANN.
- 2) Nommé comme administrateurs en remplacement et ceci jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2011:
  - Monsieur Michael LEINEN, né à Merzig (Allemagne) le 27 octobre 1960, demeurant professionnellement à L-1618 Luxembourg, 17, rue des Gaulois;
  - Madame Sonja REIS, née à Trêves (Allemagne), le 01 février 1977, demeurant professionnellement à L-1618 Luxembourg, 17, rue des Gaulois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.11.2009.

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2009149979/21.

(090181420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

**Power Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1944 Luxembourg, 4, rue Franz Liszt.  
R.C.S. Luxembourg B 113.602.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 novembre 2009*

L'assemblée générale accepte la démission de l'administrateur Hannah VERNEX LOSET et révoque l'administrateur Trevor OAKLAND.

L'assemblée générale nomme comme administrateurs:

- Lukasz SOLEK, demeurant à Elektrowniana 38, 37-500 Jaroslaw, Pologne
- Hubert KLEPACZ, demeurant Grabowiecka 6, 27-400 Ostrowiec Swietokrzyski, Pologne.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009149980/15.

(090181411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

---

**Timberly S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 101.740.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149978/10.

(090181336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

---

**Timberly S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 101.740.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149982/10.

(090181335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

---

**Ropperse S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 33.796.

—  
Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 19 novembre 2009, les décisions suivantes ont été prises:

1. La démission de Monsieur Luc BRAUN de sa fonction d'Administrateur-Délégué est acceptée.
2. Sont nommés jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2012:
  - Luc BRAUN, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
  - Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
  - FIDESCO S.A., avec siège social 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
  - EURAUDIT SARL, avec siège social 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009149983/19.

(090181540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

---

**Ollioules Participations Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R.C.S. Luxembourg B 103.224.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009149997/10.

(090181313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

**Les Portes de Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 32.071.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.11.2009.

Fiduciaire Becker, Gales &amp; Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2009149998/12.

(090181284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

**Titan Europe 2007-4 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 133.553.

## EXTRAIT

En date du 16 Novembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes

- La démission de M. Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Mme Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009149996/16.

(090181360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

**Serviplus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5551 Remich, 1, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 48.091.

*Auszug aus dem Bericht über die ausserordentliche Gesellschafterversammlung vom 12. November 2009*

Anwesend: Serviplus Getränke- und Versorgungsautomaten-Service GmbH 50 Anteile

Der anwesende alleiniger Gesellschafter beschliesst einstimmig:

- Folgender Punkt wird festgehalten zur Berichtigung beim Handelregister: Die aktuelle Adresse des Gesellschafters lautet wie folgt: Viezstrasse 1, D-66663 Merzig.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, den 12. November 2009.

Serviplus Getränke- und Versorgungsautomaten-Service GmbH

Unterschrift

Référence de publication: 2009150053/16.

(090181588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

117701

**Agit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 53.383.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009149581/13.

(090180702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Rodema S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.  
R.C.S. Luxembourg B 125.817.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/11/2009.  
G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009149602/13.

(090180582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Saltgate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 128.029.

In the year Two Thousand and Nine, on the sixteenth day of October.  
Before Us, Maître Camille MINES, notary residing in Capellen,

There appeared:

SALTGATE LIMITED, a company registered in Jersey, under Company Registry Number 97247, having its registered office at 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG Channel Islands,

Here represented by Mr Wayne Fitzgerald, private employee, residing in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given on 15 October 2009,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, as represented, declares to be the current sole shareholder of SALTGATE S.A., a société anonyme, with registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 128.029, incorporated by deed of Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, on 2 May 2007 published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1385 of 6 July 2007. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 31 July 2009 published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1696 of 03 September 2009 (the «Company»).

The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Redemption of the share capital of the Company by an amount of Eighty Thousand Euro (EUR 80,000.-) so as to bring it from its current amount of to One Million Seven Hundred Eighty Thousand Euro (EUR 1,780,000.-) to One Million Seven Hundred Thousand Euro (EUR 1,700,000.-) by the repurchase of Eighty Thousand (80,000) shares, all shares having a par value of One Euro (EUR 1.-);
2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the Articles of the Company;
3. Miscellaneous.

The sole shareholder requests the notary to document the following resolutions:

117702

*First resolution*

The sole shareholder decides to redeem the share capital of the Company by an amount of Eighty Thousand Euro (EUR 80,000.-) so as to bring it from its current amount of One Million Seven Hundred Eighty Thousand Euro (EUR 1,780,000.-) to One Million Seven Hundred Thousand Euro (EUR 1,700,000.-) by the repurchase of Eighty Thousand (80,000) shares, all shares having a par value of One Euro (EUR 1.-);

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend Article 5.1 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

«**5.1. Capital.** The subscribed capital of the Company is set at One Million Seven Hundred Thousand Euro (EUR 1,700,000.-) divided into One Million Seven Hundred Thousand (1,700,000) ordinary shares all with a par value of One Euro (EUR 1.-) per share.»

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1.460,-

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Capellen, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party, is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le seize octobre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire résidant à Capellen.

A comparu:

SALTGATE LIMITED, une société inscrite auprès du registre des sociétés de Jersey sous le numéro 97247, ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St Helier, Jersey JE2 3QG Channel Islands

Ici représentée par M. Wayne Fitzgerald, employé privé, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 octobre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, telle que représentée, déclare être l'actionnaire unique actuel de SALTGATE S.A., une société anonyme ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, RCSL B 128.029, constituée par acte du notaire Jacques DELVAUX, de résidence à Luxembourg, le 2 mai 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1385 du 6 juillet 2007. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, le 31 juillet 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1696 du 03 septembre 2009. (la «Société»).

L'ordre du jour est le suivant:

*Agenda:*

1) Réduction/Rachat du capital social de la Société d'un montant de Quatre-vingt Mille Euros (80.000,- EUR) en vue de porter son montant actuel de Un Million Sept Cent Quatre-vingt Mille Euros (1.780.000,- EUR) à Un Million Sept Cent Mille Euros (1.700.000,- EUR) par le rachat de Quatre-vingt Mille (80.000) actions, chacune d'une valeur nominale de Un Euro (1,- EUR);

2) Modification consécutive de l'Article 5.1 des Statuts de la Société;

3) Divers

L'actionnaire unique demande au notaire de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide de diminuer le capital social de la Société d'un montant de Quatre-vingt Mille Euros (80.000,- EUR) en vue de le porter de son montant actuel de Un Million Sept Cent Quatre-vingt Mille Euros (1.780.000 EUR) à Un Million Sept Cent Mille Euros (1.700.000 EUR,-) par le rachat de Quatre-vingt Mille (80.000) actions, chacune d'une valeur nominale de Un Euro (1,- EUR).

117703

*Deuxième résolution*

En conséquence de la précédente résolution, l'actionnaire unique décide de modifier l'Article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**5.1 Capital.** Le capital souscrit de la Société est fixé à Un Million Sept Cent Mille Euros (1.700.000 EUR,-) divisé en Un Million Sept Cent Mille (1.700.000) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de Un Euro (EUR 1,-).»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont évalués à environ EUR 1.460,-

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: W. FITZGERALD, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 20 octobre 2009. Relation: CAP/2009/3577. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

*Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.*

Pour copie conforme.

Capellen, le 27 octobre 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009149066/100.

(090180807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

**Melio Luxembourg International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 81.078.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of October.

Before us Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Credit Suisse Participations (Nederland) B.V., a private limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands whose registered office is at Honthorststraat 19, 1071 DC Amsterdam, the Netherlands, registered with the Dutch Trade Register under registration number 30206207, here represented by M<sup>e</sup> Camille Paul SEILLÈS, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

Atlas II Investments (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company („société à responsabilité limitée") having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 142.958, here represented by M<sup>e</sup> Camille Paul SEILLÈS, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

Atlas III Investments (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company („société à responsabilité limitée") having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 143.079, here represented by M<sup>e</sup> Camille Paul SEILLÈS, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

Which proxies shall be signed 'ne varietur' by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entities, Credit Suisse Participations (Nederland) B.V., Atlas II Investments (Luxembourg) S.à r.l. and Atlas III Investments (Luxembourg) S.à r.l., represent the entire share capital of Melio Luxembourg International S.à r.l., a private limited liability company („société à responsabilité limitée") having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 81.078, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on March 6, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 882 of October 16, 2001 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended a last time by public deed of the undersigned notary dated July 6, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1948 of October 6, 2009.

WHEREAS

The issued share capital of the Company is currently set at thirty-two million sixty-two thousand one hundred and thirty-five euro (EUR 32,062,135.-),

Credit Suisse Participations (Nederland) B.V., prenamed, is the holder of all the 29,662,135 Ordinary Shares in the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each,

Atlas II Investments (Luxembourg) S.à r.l., prenamed, is the holder of all the 1,200,000 Class A1 Preference Shares in the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each,

Atlas III Investments (Luxembourg) S.à r.l., prenamed, is the holder of all the 1,200,000 Class A2 Preference Shares in the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The appearing parties, represented as stated hereabove, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Decision to reduce the issued share capital of the Company by an amount of twenty-nine million three hundred and sixty-two thousand one hundred and thirty-five euro (EUR 29,362,135.-) so as to bring it from its present amount of thirty-two million sixty-two thousand one hundred and thirty-five euro (EUR 32,062,135.-) to an amount of two million seven hundred thousand euro (EUR 2,700,000.-) by the cancellation of twenty-nine million three hundred and sixty-two thousand one hundred and thirty-five (29,362,135) Ordinary Shares held by Credit Suisse Participations (Nederland) B.V., prenamed, and the reimbursement of the Ordinary Shares so cancelled. The reimbursement of the Ordinary Shares shall be realised on or about October 29, 2009 by a cash payment to Credit Suisse Participations (Nederland) B.V., prenamed, amounting to twenty-nine million three hundred and sixty-two thousand one hundred and thirty-five euro (EUR 29,362,135.-).

2. Decision to amend article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the aforementioned capital reduction.

3. Powers to be granted to the managers of the Company in order to implement the aforementioned resolutions.

After this had been set forth, Credit Suisse Participations (Nederland) B.V., Atlas II Investments (Luxembourg) S.a r.l. and Atlas III Investments (Luxembourg) S.a r.l., prenamed, representing the entire share capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following unanimous resolutions:

*First resolution*

The partners of the Company unanimously resolve to reduce the issued share capital of the Company by an amount of twenty-nine million three hundred and sixty-two thousand one hundred and thirty-five euro (EUR 29,362,135.-) so as to bring it from its present amount of thirty-two million sixty-two thousand one hundred and thirty-five euro (EUR 32,062,135.-) to an amount of two million seven hundred thousand euro (EUR 2,700,000.-) by the cancellation of twenty-nine million three hundred and sixty-two thousand one hundred and thirty-five (29,362,135) Ordinary Shares in the Company and the reimbursement of the Ordinary Shares so cancelled to Credit Suisse Participations (Nederland) B.V., prenamed. The reimbursement of the Ordinary Shares shall be realised on or about October 29, 2009 by a cash payment to Credit Suisse Participations (Nederland) B.V., prenamed, amounting to twenty-nine million three hundred and sixty-two thousand one hundred and thirty-five euro (EUR 29,362,135.-).

As a consequence of the above, Credit Suisse Participations (Nederland) B.V., prenamed, now holds three hundred thousand (300,000) Ordinary Shares in the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, while Atlas II Investments (Luxembourg) S.a r.l., prenamed, is the holder of all the one million two hundred thousand (1,200,000) Class A1 Preference Shares in the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, and Atlas III Investments (Luxembourg) S.a r.l., prenamed, is the holder of all the one million two hundred thousand (1,200,000) Class A2 Preference Shares in the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

*Second resolution*

The partners of the Company unanimously resolve to amend Article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the foregoing resolutions, so as to be read as follows:

" **Art. 6.** The issued share capital of the Company is set at two million seven hundred thousand euro (EUR 2,700,000.-) represented by three hundred thousand (300,000) ordinary shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Ordinary Shares"), one million two hundred thousand (1,200,000) Class A1 Preference Shares (as defined below), having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and one million two hundred thousand (1,200,000) Class A2 Preference Shares (as defined below), having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the issued share capital, there exists an authorized share capital (the "Authorized Share Capital"), which is set at fifty billion three million six hundred thousand euro (EUR 50,003,600,000.-) and is divided as follows:

- (i) one million two hundred thousand (1,200,000) Class A3 preference shares (the "Class A3 Preference Shares");
- (ii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class A4 preference shares (the "Class A4 Preference Shares");
- (iii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class A5 preference shares (the "Class A5 Preference Shares");
- (iv) ten billion (10,000,000,000) Class B1 preference shares (the "Class B1 Preference Shares");

- (v) ten billion (10,000,000,000) Class B2 preference shares (the "Class B2 Preference Shares");
- (vi) ten billion (10,000,000,000) Class B3 preference shares (the "Class B3 Preference Shares");
- (vii) ten billion (10,000,000,000) Class B4 preference shares (the "Class B4 Preference Shares");
- (viii) ten billion (10,000,000,000) Class B5 preference shares (the "Class B5 Preference Shares") (together the "Preference Shares").

Unless the context indicates otherwise, the term "share" or "shares" as used in this articles of association, shall refer to the Ordinary Shares and the Preference Shares (as defined hereafter)."

*Third resolution*

The partners of the Company unanimously resolve to grant the broadest powers to any two managers of the Company, acting jointly, to implement the aforementioned resolutions and to sign and execute on behalf of the Company any agreement and document and generally to do anything necessary or useful in connection with the aforementioned capital reduction.

*Valuation and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 2,300.- (two thousand three hundred euro).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, whom is known to the notary by his first and surnames, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-septième jour du mois d'octobre.

Par-devant nous, Maître Paul BETTINGEN, notaire résidant à Niederanven

A comparu:

Credit Suisse Participations (Nederland) B.V., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit néerlandais, avec siège social à Honthorststraat 19, 1071 DC Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée au registre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 30206207, ici représentée par M<sup>e</sup> Camille Paul SEILLÈS, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé,

Atlas II Investments (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.958, ici représentée par M<sup>e</sup> Camille Paul SEILLÈS, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé,

Atlas III Investments (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.079, ici représentée par M<sup>e</sup> Camille Paul SEILLÈS, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé,

Lesquelles procurations sont signées 'ne varietur' par le comparant et le notaire soussigné et restent annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les entités prénommées, Credit Suisse Participations (Nederland) B.V., Atlas II International (Luxembourg) S.à r.l. et Atlas III International (Luxembourg) S.à r.l., représentent l'intégralité du capital social de Melio Luxembourg International S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 81.078, constituée par un acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, le 6 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 882 du 16 octobre 2001 (la "Société"),

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte public passé devant le notaire instrumentaire le 6 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1948 du 6 octobre 2009.

Considérant

Le capital émis de la Société est actuellement fixé à trente-deux millions soixante-deux mille cent trente-cinq Euros (EUR 32.062.135.-),

Crédit Suisse Participations (Nederland) B.V., préqualifiée, est le détenteur de toutes les 29.662.135 parts ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune,

Atlas II Investments (Luxembourg) S.à r.l., préqualifiée, est le détenteur de toutes les 1.200.000 Parts Préférentielles de Classe A1 de la Société, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune,

Atlas III Investments (Luxembourg) S.à r.l., préqualifiée, est le détenteur de toutes les 1.200.000 Parts Préférentielles de Classe A2 de la Société, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont demandé au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:  
Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision de réduire le capital émis de la Société d'un montant de vingt-neuf millions trois cent soixante-deux mille cent trente-cinq Euros (EUR 29.362.135,-) de manière à la porter de son montant actuel de trente-deux millions soixante-deux mille cent trente-cinq Euros (EUR 32.062.135,-) à un montant de deux millions sept cent mille Euros (EUR 2.700.000,-) par l'annulation de vingt-neuf millions trois cent soixante-deux mille cent trente-cinq (29.362.135) Parts Ordinaires détenues par Crédit Suisse Participations (Nederland) B.V., préqualifiée, et le remboursement des Parts Ordinaires ainsi annulées. Le remboursement des Parts Ordinaires doit être réalisé le, ou aux environs du 29 octobre 2009 par un paiement en espèces au bénéfice de Credit Suisse Participations (Nederland) B.V., préqualifiée, d'un montant de vingt-neuf millions trois cent soixante-deux mille cent trente-cinq Euros (EUR 29.362.135,-).

2. Décision de modifier l'article 6 des statuts de la Société de manière à refléter la réduction de capital susmentionnée.

3. Pouvoirs devant être conférés aux gérants de la Société de manière à mettre en oeuvre les résolutions susmentionnées.

Après avoir établi ce qui précède, Credit Suisse Participations (Nederland) B.V., Atlas II Investments (Luxembourg) S.à r.l. et Atlas III Investments (Luxembourg) S.à r.l., prénommées, représentant l'intégralité du capital social de la Société, demandent maintenant de prendre acte des résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés de la Société ont décidé unanimement de réduire le capital émis de la Société d'un montant de vingt-neuf millions trois cent soixante-deux mille cent trente-cinq Euros (EUR 29.362.135,-) de manière à la porter de son montant actuel de trente-deux millions soixante-deux mille cent trente-cinq Euros (EUR 32.062.135,-) à un montant de deux millions sept cent mille Euros (EUR 2.700.000,-) par l'annulation de vingt-neuf millions trois cent soixante-deux mille cent trente-cinq (29.362.135) Parts Ordinaires détenues par Credit Suisse Participations (Nederland) B.V., préqualifiée, et le remboursement des Parts Ordinaires ainsi annulées. Le remboursement des Parts Ordinaires doit être réalisé le, ou aux environs du 29 octobre 2009 par un paiement en espèces au bénéfice de Credit Suisse Participations (Nederland) B.V., préqualifiée, d'un montant de vingt-neuf millions trois cent soixante-deux mille cent trente-cinq Euros (EUR 29.362.135,-).

En conséquence de ce qui précède, Credit Suisse Participations (Nederland) B.V., préqualifiée, détient désormais trois cent mille (300.000) Parts Ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, alors que Atlas II Investments (Luxembourg) S.à r.l., préqualifiée, est le détenteur de l'ensemble des un million deux cent mille (1.200.000) Parts Préférentielles de Classe A1 de la Société, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, et que Atlas III Investments (Luxembourg) S.à r.l., préqualifiée, est le détenteur de l'ensemble des un million deux cent mille (1.200.000) Parts Préférentielles de Classe A2 de la Société, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

*Deuxième résolution*

Les associés de la Société ont décidé unanimement de modifier l'article 6 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions susmentionnées, lequel a désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital émis de la Société est fixé à deux millions sept cent mille euros (EUR 2.700.000,-) représenté par trois cent mille (300.000) parts ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Ordinaires"), un million deux cent mille (1.200.000) Parts Préférentielles de Classe A1 (telle que définies ci-après) ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et un million deux cent mille (1.200.000) Parts Préférentielles de Classe A2 (telle que définies ci-après) ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

En sus du capital émis, il y a un capital autorisé (le "Capital Autorisé") fixé à cinquante milliard et trois millions six cent mille euros (EUR 50.003.600.000,-) et divisé comme suit:

(i) un million deux cent mille (1.200.000) parts préférentielles de Classe A3 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Préférentielles de Classe A3");

(ii) un million deux cent mille (1.200.000) parts préférentielles de Classe A4 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Préférentielles de Classe A4");

(iii) un million deux cent mille (1.200.000) parts préférentielles de Classe A5 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Préférentielles de Classe A5");

(iv) dix milliards (10.000.000.000) parts préférentielles de Classe B1 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Préférentielles de Classe B1");

(v) dix milliards (10.000.000.000) parts préférentielles de Classe B2 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Préférentielles de Classe B2");

(vi) dix milliards (10.000.000.000) parts préférentielles de Classe B3 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Préférentielles de Classe B3");

(vii) dix milliards (10.000.000.000) parts préférentielles de Classe B4 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Préférentielles de Classe B4");

(viii) dix milliards (10.000.000.000) parts préférentielles de Classe B5 ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Préférentielles de Classe B5");

(Ci-après dénommées collectivement les "Parts Préférentielles").

A moins que le contexte ne l'indique autrement le terme "part" ou "parts" tels qu'utilisé dans ces statuts fera référence aux Parts Ordinaires et aux Parts Préférentielles (telles que définies ci-après)."

#### *Troisième résolution*

Les associés de la Société ont décidé unanimement de conférer les pouvoirs les plus étendus à deux gérants de la Société, agissant conjointement, afin de mettre en oeuvre les résolutions sus visées et de signer et exécuter au nom de la Société tout contrat ou document et, de manière générale, d'entreprendre toutes actions nécessaires ou utiles en relation avec la réduction de capital susmentionnée.

#### *Evaluation et Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou frais de quelque nature que ce soit en raison du présent acte sont évalués à EUR 2.300,- (deux mille trois cents euros).

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, l'assemblée est ajournée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Camille Paul Seillès, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 novembre 2009 LAC/2009/46387. Reçu 75,-

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 novembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009149057/228.

(090180629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

### **TS Venture VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.365.

In the year two thousand and nine on the eleventh of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

#### **THERE APPEARED:**

Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Master, L.P., a limited partnership organized under the laws of England, having its registered office at 61 Aldwych, London WC2B 4AE, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP11494, represented by its general partner TS European VI (GP), L.L.C., a company incorporated under the laws of Delaware (United States of America), with its registered office at National Registered Agents Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, County of Kent, Delaware, but with principal place of business at 45 Rockefeller Plaza, New York, NY 10111, United States of America, registered under number 4006155,

here represented by Miss Suzana Fuia, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given on October 13, 2009.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing in Luxembourg under the name of "TS Venture VI S.à r.l." (hereinafter referred to as the Company), with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, under registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.365, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg dated September 16, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 97517 of October 16, 2009.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

III. The shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of nine hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 987.500,00) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) to one million Euro (EUR 1.000.000,00) by creation and issue of thirty-nine thousand five hundred (39.500) new shares, all with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each (hereinafter referred to as the New Shares).

#### *Subscription - Payment*

Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Master, L.P., prenamed, resolves to subscribe for the thirty-nine thousand five hundred (39.500) New Shares having an aggregate value of nine hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 987.500,00) by contribution in kind in the amount of nine hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 987.500,00) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Master, L.P., prenamed, towards the Company.

#### *Evidence of the contribution's existence and value*

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by:

- a balance sheet as of October 13, 2009 of the Company;
- a contribution declaration of Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Master, L.P., prenamed;
- a declaration from the managers of the Company.

#### *Effective implementation of the contribution*

Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Master, L.P., prenamed, declares that:

- it is the unlimited owner of the receivable to be contributed, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the receivable to be contributed or part of it be transferred to it.
- the receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is fixed at one million Euro (EUR 1.000.000,00) represented by forty thousand (40.000) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each."

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand Euro (EUR 2.000,00).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version.

On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le onze novembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Master L.P., un limited partnership de droit anglais, ayant son siège social à 61 Aldwych, Londres, WC2B 4AE, Royaume Uni, enregistré auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro LP11494, représenté par son General Partner, TS European VI (GP) L.L.C., une société régie par

les lois du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Comté du Kent, Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, et son lieu d'activité principal au 45 Rockerfeller Plaza, New York, NY 10111, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 4006155,

ici représenté par Mlle Suzana Fuaia, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 13 octobre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparants est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination «TS Venture VI S.à r.l.» (ci-après désignée la Société), ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.365, constituée par acte du notaire soussigné en date du 16 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 97517 du 16 octobre 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

III. L'associé décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (EUR 987.500,00) pour le faire passer de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à un million d'Euro (EUR 1.000.000,00) par la création et l'émission de trente-neuf mille cinq cents (39.500) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune (ci-après désignées les Nouvelles Parts).

#### *Souscription - Libération*

Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Master, L.P., précité, décide de souscrire aux trente-neuf mille cinq cents (39.500) Nouvelles Parts d'une valeur totale de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (EUR 987.500,00), et de les libérer intégralement par apport en nature de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (EUR 987.500,00) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Master, L.P., précité, à l'égard de la Société.

#### *Preuve de l'existence et valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire soussigné par:

- un bilan au 13 octobre 2009 de la Société;
- une déclaration d'apport de Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Master, L.P., précité;
- une déclaration des gérants de la Société.

#### *Réalisation effective de l'apport*

Tishman Speyer European Real Estate Venture VI Master, L.P., précité, déclare que:

- il est le seul propriétaire de la créance apportée, celle-ci étant librement transmissible et non sujette à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que la créance apportée, ou une partie de ladite, lui soit transférée;

- la créance apportée est libre de tous gages, garanties ou usufruits.

IV. Suite aux résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million d'Euro (EUR 1.000.000,00) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (EUR 2.000,00).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: S FUJA, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 13 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47837. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)  
Le Releveur (signé): Francis SANDT.  
POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16 novembre 2009. Joseph ELVINGER.  
Référence de publication: 2009149102/132.  
(090181130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Corbel & Associés Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 85.586.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 novembre 2009.  
Signature  
Mandataire  
Référence de publication: 2009149633/12.  
(090181397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

---

**Enez Vaz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 94.102.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 novembre 2009.  
Signature  
Mandataire  
Référence de publication: 2009149635/12.  
(090181395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

---

**Sourcing Way S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 102.938.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 novembre 2009.  
Signature  
Mandataire  
Référence de publication: 2009149636/12.  
(090181393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

---

**Business Consultancy Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1250 Luxembourg, 97, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 86.687.

---

L'an deux mille neuf, le trente octobre.  
Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BUSINESS CONSULTANCY SERVICES S.A., avec siège social à L-5610 Mondorf-les-Bains, 21, avenue des Bains, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 86.687, constituée suivant acte Jean-Joseph WAGNER de Sanem en date du 19 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 967 du 25 juin 2002, modifié suivant acte du dit notaire Jean-Joseph WAGNER en date du 30 juin 2006, publié au dit Mémorial C, numéro 1636 du 29 août 2006, modifié suivant acte du dit notaire Jean-Joseph WAGNER en date du 28 septembre 2006, publié au dit Mémorial C, numéro 2189 du 23 novembre 2006. L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Adriana KUNIKOWSKA, assistante administrative, de-

meurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Christelle DEMICHELET, employée privée, demeurant à Hayange (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Daniel BARRS, administrateur, demeurant à Luxembourg.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Mondorf-les-Bains à Luxembourg et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2. Fixation de l'adresse.

3. Révocation d'un administrateur.

4. Nomination d'un nouvel administrateur et fixation de la durée de son mandat.

5. Révocation du directeur-technique.

6. Nomination d'un administrateur-délégué.

7. Révocation du commissaire aux comptes.

8. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes et fixation de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de Mondorf-les-Bains à Luxembourg, et par conséquent décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg."

*Deuxième résolution*

L'assemblée fixe l'adresse à L-1250 Luxembourg, 97, avenue du Bois.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de révoquer Danny BARRS, administrateur, demeurant à Mondorf-les-Bains, de ses fonctions d'administrateur de la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer administrateur Adriana KUNIKOWSKA, assistante administrative, demeurant à L-1250 Luxembourg, 97, avenue du Bois.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2014. Cinquième résolution

L'assemblée décide de révoquer le directeur-technique, Danny BARRS, susdit.

*Sixième résolution*

L'assemblée nomme Daniel BARRS, administrateur, demeurant à L-1250 Luxembourg, 97, avenue du Bois, administrateur-délégué de la société, pour une durée indéterminée.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes, Pixie Holdings Inc, avec siège à Maye (Seychelles).

*Huitième résolution*

L'assemblée nomme commissaire aux comptes, la société Epsilon Group S.A., avec siège à De Lessep's, Manuel Maria Icaza Street, Bella Vista Office 3-1, Panama-City (Panama).

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: KUNIKOWSKA, DEMICHELET, BARRS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 10 novembre 2009 REM 2009/1458. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 19 novembre 2009.

Référence de publication: 2009149049/72.

(090181071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**22nd Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 77.834.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009149638/12.

(090181385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

---

**Venice International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 90.009.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009149637/12.

(090181392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

---

**Ekoline S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 121.543.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009149640/12.

(090181384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

---

**CPI Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 149.373.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of October,  
Before us Maître Carlo Wersandt, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

FORTIS BANK - Succursale en France, with registered office at 30 Quai de Dion Bouton F-92800 Puteaux (France), registered with the register of companies of Nanterre under the number 480 984 541, being a French branch of the company FORTIS BANK SA, a société anonyme incorporated under the laws of Belgium, with registered office at 3, rue Montagne du Parc, B-1000 Brussels (Belgium), registered with the register of companies of Brussels under the number 403.199.702.

Represented by Mr Michael MBAYI, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Paris on 27 October 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as here above stated, has requested the notary to state as follows the articles of association of a public company limited by shares (société anonyme) (hereafter the "Articles of Association").

### **Title I.- Corporate form - Name - Duration - Registered office - Purpose**

#### **Art. 1. Corporate form and Name of the company.**

The company is under the form of a société anonyme, under the name of CPI Holding Luxembourg S.A. (Hereafter the "Company").

#### **Art. 2. Duration of the company.**

The Company is established for an unlimited duration.

#### **Art. 3. Registered office of the company.**

The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place within Luxembourg City by a resolution of the board of directors of the Company (hereafter the "Board of Directors"). It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

#### **Art. 4. Corporate object.**

The object of the Company is the holding of a participation in Cameron France Holding, a société par actions simplifiée incorporated under the laws of France, with registered office at 98-102, rue de Paris, F-92100 Boulogne Billancourt (France), registered with the register of companies of Nanterre under the number 482 948 197 (hereafter "CFH").

The Company may also:

- (i) take participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the ownership, management and development of such participating interests;
- (ii) acquire any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any Government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner;
- (iii) borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, convertible bonds and debentures;
- (iv) grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company;
- (v) carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any private corporation as well as to the administration, management, control and development of these participating interests; and
- (vi) in general, take any measure and carry out any commercial, industrial, financial and real estate transactions, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose.

### **Title II.- Share capital - Shares**

#### **Art. 5. Issued and Subscribed share capital.**

The subscribed capital of the Company is set at EUR 40,000.- (forty thousand Euros) represented by 400,000 (four hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 0.10 (10 cents) each, which have been entirely paid up.

#### **Art. 6. Registered form - Plurality of ownership.**

The shares of the Company are in registered form.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and legal title owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

### **Title III.- General meetings of shareholders**

#### **Art. 7. Powers.**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

#### **Art. 8. Shareholders' meetings.**

##### **8.1. Annual general meeting of the shareholders**

The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg City as may be specified in the notice of meeting on the last Wednesday in the month of June at 2.00 p.m. and for the first time in two thousand and eleven.

If such day is a legal holiday in the Grand Duchy of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

##### **8.2. Majority requirements**

Except as otherwise required by law or by those Articles of Association of the Company, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented. Each share is entitled to one vote.

##### **8.2.1. Simple majority**

In particular, but not only, the following matters shall be resolved by a general meeting of the shareholders of the Company upon a simple majority vote of its shareholders attending or represented:

- (i) the appointment, removal, determination and/or modification of the remuneration of the members of the Board of Directors;
- (ii) the appointment and/or removal of observers to the Board of Directors;
- (iii) the appointment, removal, determination and/or modification of the remuneration of the members of the supervisory board of CFH;
- (iv) the appointment and/or removal of observers to the supervisory board of CFH;
- (v) the appointment of the statutory auditors of the Company;
- (vi) the approval of the annual accounts and allocation of the profits of the Company; and
- (vii) approval of the agreements entered into between the Company and its directors or shareholders of the Company.

##### **8.2.2. Qualified majority**

By exception to the aforementioned simple majority principle, the following matters shall be resolved by a general meeting of the shareholders of the Company upon a qualified majority vote of seventy per cent (70%) of the shareholders present or represented:

- (i) increase or reduction in the share capital of the Company;
- (ii) repayment in cash of the obligations remboursables en actions issued by CFH, subject to and in accordance with their terms;
- (iii) the transfer by the Company of securities in CFH;
- (iv) the undertaking of an initial public offering of CFH;
- (v) a merger, demerger (scission) and hive down (apport partiel d'actifs) of the Company or of CFH; and
- (vi) the dissolution of the Company or CFH.

##### **8.2.3. Unanimity**

The following matters shall be resolved by a general meeting of the shareholders of the Company with the unanimous consent of the shareholders present or represented:

- (i) the amendment to the Articles of Association (other than amendments that may be adopted pursuant to a majority vote as provided herein or required to implement a decision validly taken at a qualified majority (as stated in article 8.2.2.);
- (ii) the transformation of the legal form of the Company or CFH;
- (iii) the appointment of a liquidator following the dissolution of the Company or CFH; and
- (iv) the approval of the liquidation accounts of the Company or CFH. Notwithstanding the above, in accordance with Article 67-1 (1) of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, the change of nationality of the Company and the commitments of the shareholders may only be increased with the unanimous consent of the shareholders.

##### **8.3. Quorum**

Except as otherwise required by law or the Articles of Association, the quorum of a general meeting of the shareholders of the Company shall consist of shareholders present or represented of at least sixty percent (60%) of the aggregate voting rights of the Company.

If within one hour from the time set for the meeting that quorum is not fulfilled, the chairman of the meeting shall postpone the meeting and shall reconvene it to the same day of the following week, at the same hour and place. The quorum for the reconvened meeting of the shareholders shall consist in shareholders (present or represented) representing of at least thirty percent (30%) of the aggregate voting rights of the Company.

#### 8.4. Convening of a general meeting of the shareholders of the Company

The Board of Directors of the Company acting collectively may convene a general meeting of the shareholders of the Company at any time upon the giving of ten (10) calendar days' advance notice to the shareholders.

Any shareholder holding at least ten percent (10%) of the share capital of the Company, at least two (2) shareholders who are not affiliates acting together, as well as the statutory auditor(s) of the Company or any member of the Board of Directors can summon a general meeting of the shareholders of the Company at any time upon the giving of ten (10) days advance notice to the (other) shareholders, and the Board of Directors will be required to arrange such meeting within such notice.

In addition, any member of the board of directors of CFH or any member of the supervisory board of CFH can summon a general meeting of the shareholders of the Company at any time upon the giving of ten (10) days advance notice to the shareholders, and the Board of Directors will be required to arrange such meeting within such notice.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication (if any).

#### 8.5. Representation

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing.

#### 8.6 Vote via courier

Any shareholder may cast its vote sending back, before the beginning of the relevant shareholders' meeting, via courier, fax, email or any other similar mean of communication, the voting form provided by the Company for such circumstance, duly filled in and signed. Voting forms which does not indicate either the direction of the vote or an abstention are void.

#### 8.7. Conference call meetings

Any shareholder may participate at any shareholders' meeting by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A shareholders' meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by those means is equivalent as a participation in person at such meeting. In such case, the minutes shall however be approved and signed by all the shareholders present at such a meeting.

#### 8.8. Single shareholder

In case where all the shares of the Company are held by one single shareholder, the sole shareholder exercises all the powers of the general meetings of the shareholders.

#### 8.9. Prior approval of specific agreements by the general meeting of the shareholders

Any agreement between (i) the Company and one or several directors of the Company, and/or (ii) the Company and one or several of the Company shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of the shareholders, voting upon a simple majority vote of its shareholders present or represented.

### **Title IV.- Board of directors**

#### **Art. 9. General.**

##### 9.1. Composition of the Board of Directors

The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members and a maximum of five (5) members. Directors need not be shareholders of the Company.

##### 9.2. Appointment of the directors

The directors are appointed by the general meeting of the shareholders, voting at a simple majority vote of its shareholders present or represented, which shall set up the term of their office as well as their remuneration (if any). They shall hold office until their successors are elected.

##### 9.3. Maximum term of office

The maximum term of office of the directors is five (5) years. Directors whose maximum term of office is expired may be appointed for a subsequent office as director of the Company.

##### 9.4. Dismissal

The directors may be dismissed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of the shareholders.

##### 9.5. Vacancies

In the event of one or more vacancies at the Board of Directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

#### 9.6 Appointment of observers

The general meeting of shareholders shall have a right to appoint two (2) observers to the Board of Directors. The observers shall have a right to attend meetings of the Board of Directors but shall have no voting rights.

### **Art. 10. Organization of the board of directors.**

#### 10.1. Chairman - vice-chairman - secretary

The Board of Directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The chairman shall preside at all meetings of the Board of Directors. In his/her absence the Board of Directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of directors present at any such meeting.

#### 10.2. Convening of a Board meeting

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or one director.

The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency, which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a five (5) calendar days' written notice of the Board meetings shall be served. The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The notice may be waived by consent in writing of each director.

#### 10.3. Representation

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another director in writing.

#### 10.4. Meetings of the Board of Directors

Any director may participate at any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by those means is equivalent as a participation in person at such meeting. In such case, the minutes shall however be approved and signed by all the directors present at such a meeting.

#### 10.5. Circular resolutions

The Board of Directors may, unanimously, take resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing. All counterparts will constitute the minutes giving evidence of the resolution(s).

#### 10.6. Quorum - majority

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Resolutions shall be passed by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

### **Art. 11. Powers of the board of directors.**

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member(s) of the Board of Directors, person(s) who need not be directors or to any committee (the members of which need not be directors) deliberating under such terms and with such powers as the Board of Directors shall determine.

The Board of Directors may also confer special mandates to any person(s), who need(s) not be directors, appoint and dismiss all officers and employees of the Company, and fix their emoluments.

The Board of Directors, the person appointed for the daily management and affairs of the Company or any person with a special mandate conferred by the Board of Directors as the case may be, may not resolve on any matter or take any action in the name and on behalf of the Company (including in its capacity as shareholder of CFH), which is subject to the competence of the general meeting of the shareholders without its prior approval in accordance with the majority requirements set out in article 8.2 of the Articles of Association.

### **Art. 12. Binding signatures.**

The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of any two directors or by single signature of any person(s) to whom such signatory power may have been specifically delegated by the Board of Directors.

The Company will be bound towards third parties by the signature of the daily manager (if any) in any matters which are part of the daily management of the Company.

## **Title V.- Supervision of the company - Statutory auditor(s)**

### **Art. 13. General.**

The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

### **Art. 14. Appointment.**

The general meeting of shareholders, voting upon a simple majority vote of its shareholders present or represented, shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), and shall determine their number, remuneration and term of office.

### **Art. 15. Maximum term of office.**

In accordance with the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended, the maximum term of office of the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) is six (6) years.

Statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) whose maximum term of office is expired may be appointed for a subsequent office as statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) of the Company.

### **Art. 16. Dismissal.**

The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) may be dismissed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of the shareholders voting upon a simple majority vote of its shareholders present or represented.

## **Title VI.- Accounting year - Annual accounts**

### **Art. 17. Accounting year.**

The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December 31, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2010.

### **Art. 18. Annual accounts.**

The annual accounts are drawn up by the Board of Directors as at the end of each accounting year and will be available to the shareholders at the registered office of the Company.

### **Art. 19. Legal reserves.**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in Article 5 hereof or as stated in the amended Articles of Association of the Company further to an increase or a reduction of the share capital.

### **Art. 20. Allocation of the annual distributable profits.**

Upon recommendation of the Board of Directors and after allocation of the legal reserves, the general meeting of shareholders will determine, upon a simple majority vote of its shareholders present or represented how the annual distributable profits will be disposed of.

All shares will rank equally to dividend distributions.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-up amount of such shares.

### **Art. 21. Distribution of interim dividends.**

Interim dividends may be distributed by observing the conditions set forth by law.

## **Title VII.- Winding up-liquidation**

### **Art. 22. Voluntary dissolution.**

The resolution to dissolve the Company is taken by the meeting of shareholders at the qualified vote of seventy percent (70%) of its attending or represented shareholders of the Company.

### **Art. 23. Liquidator(s).**

The operations of liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) who will be appointed by the meeting of shareholders, voting unanimously and which shall also determine their powers and their compensation (if any).

### **Art. 24. Liquidation accounts.**

The liquidation accounts of the Company will be approved by the meeting of shareholders, voting unanimously.

### **Title VIII.- Applicable law**

**Art. 25.** All matters not expressly governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

Each of the 400,000 shares of the Company have been partially paid-up by the subscriber, on a one-fourth basis, proof of which payment having been given to the undersigned notary, so that the amount of EUR 40,000.- is as of now available to the Company.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euros.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The above named person, representing the entire subscribed capital and being the sole shareholder of the company took immediately the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at 3 (three) and the number of statutory auditors at 1 (one).
2. The following persons are appointed directors:
  - Mr Olivier FERRER, accountant, born on 5 March 1969 at Orange (France), residing professionally at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg;
  - Mr Laurent GODINEAU, accountant, born on 17 June 1973 at Cholet (France), residing professionally at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg;
  - Mrs Isabelle CHARLIER, lawyer, born on 27 August 1967 at Charleroi (Belgium), residing professionally at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.
3. KPMG Audit S.à r.l., with registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg has been appointed statutory auditor.
4. The registered office of the Company is set at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.
5. The term of office of the directors and of the statutory auditor will expire at the end of the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts for the financial year closing on December 31, 2010.
6. The Board of Directors is authorised to delegate the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member(s) of the Board, person(s) who need not be directors or to any committee (the members of which need not be directors).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le 27 octobre,

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

FORTIS BANK- Succursale en France, dont les locaux sont situés au 30, Quai de Dion Bouton, F-92800 Puteaux (France), immatriculée au Registre des Sociétés de Nanterre sous la mention 480 984 541, celle-ci étant une succursale française de la société anonyme de droit belge, FORTIS BANK SA, ayant son siège social au 3, rue Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles (Belgique), immatriculée au Registre des Sociétés de Bruxelles sous la mention 403.1999.702.

Représentée par Maître Michael MBAYI, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris le 27 octobre 2009.

La procuration, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme.

## **Titre I.- Nom - Durée - Siège social - Objet social**

### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination sociale de la société.**

Il est constitué par la présente une société anonyme portant la dénomination de CPI Holding Luxembourg S.A. (appelée ci-après la "Société").

### **Art. 2. Durée de la société.**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Art. 3. Siège social de la société.**

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration de la Société (ci-après le "Conseil d'Administration"). Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En cas d'événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale, de nature à compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, ou en cas d'imminence de tels événements, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeurera une société de droit luxembourgeois.

### **Art. 4. Objet social.**

L'objet de la Société est la détention d'une participation au sein de la société par actions simplifiée de droit français Cameron France Holding, ayant son siège social au 98-120, rue de Paris, F-91200 Boulogne Billancourt (France), immatriculée au Registre du Commerce de Nanterre sous la mention 482 948 198 (ci-après "CFH")

La Société peut aussi:

(i) prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que détenir, gérer et développer ces participations;

(ii) acquérir tout type de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen;

(iii) contracter des emprunts de toutes sortes et procéder à l'émission privée ou publique d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance;

(iv) accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société;

(v) exécuter toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations; et

(vi) d'une manière générale, prendre toute disposition et exécuter toutes opérations commerciales, industrielles, financières et immobilières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

## **Titre II.- Capital social - Actions**

### **Art. 5. Capital social émis et souscrit.**

Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 40.000,- (quarante mille euros) représenté par 400.000 (quatre cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 0,10 (dix centimes d'euros) par action, intégralement libérées.

### **Art. 6. Forme nominative - Indivision.**

Les actions de la Société seront sous forme d'actions nominatives.

La Société reconnaît une seule personne par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis-à-vis de la Société. La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un propriétaire ou entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste.

## **Titre III.- Assemblée générale des actionnaires**

### **Art. 7. Pouvoirs.**

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

## **Art. 8. Assemblée générale des actionnaires.**

### **8.1 Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires**

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, le dernier mercredi du mois de juin à 14.00 heures et pour la première fois en deux mille onze.

Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le prochain jour ouvrable.

### **8.2 Règles de majorité**

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Toute action donne droit à une voix.

#### **8.2.1 Majorité simple**

Notamment, étant entendu que la liste qui suit n'est pas exhaustive, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, prises dans le cadre des matières stipulées ci-après, sont adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés:

- (i) la nomination, la révocation des membres du Conseil d'Administration ainsi que la détermination et/ou la modification de leur rémunération;
- (ii) la nomination et/ou la révocation des observateurs du Conseil d'Administration;
- (iii) la nomination, la révocation des membres du conseil de surveillance de CFH ainsi que la détermination et/ou la modification de leur rémunération;
- (iv) la nomination et/ou la révocation des observateurs au conseil de surveillance de CFH;
- (v) la nomination du (des) commissaire(s) aux comptes de la Société;
- (vi) l'approbation des comptes annuels et l'allocation des résultats de la Société; et
- (vii) l'approbation des contrats entre la Société et ses administrateurs ou entre la Société et ses actionnaires.

#### **8.2.2. Majorité qualifiée**

Par exception au principe de majorité simple susmentionné, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, prises dans le cadre des matières stipulées ci-après, sont adoptées à la majorité qualifiée de soixante-dix pour cent (70%) des actionnaires présents ou représentés:

- (i) augmentation ou réduction du capital social de la Société;
  - (ii) remboursement en numéraire des obligations remboursables en actions émises par CFH, conformément à leurs termes;
  - (iii) transfert par la Société de valeurs mobilières de CFH;
  - (iv) introduction en bourse de CFH;
  - (v) fusion, scission et apport partiel d'actifs de la Société ou de CFH;
- et
- (vi) dissolution de la Société ou de CFH.

#### **8.2.3. Unanimité**

Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, prises dans le cadre des matières stipulées ci-après, sont adoptées à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés:

- (i) modifications statutaires (autres que les modifications adoptées en vertu d'une majorité prévue par les présents statuts ou autres que les modifications statutaires qui sont la conséquence de décisions valablement adoptées à une majorité qualifiée prévue par les présents statuts (tel que stipulé à l'article 8.2.2));
- (ii) le changement de la forme sociale de la Société ou de CFH;
- (iii) la nomination d'un liquidateur dans le cadre de la dissolution de la Société ou de CFH; et
- (iv) l'approbation des comptes de clôture de la liquidation de la Société ou de CFH.

Indépendamment des stipulations susmentionnées, et en conformité avec l'article 67-1 (1) la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, le changement de nationalité de la société ainsi que l'accroissement des engagements des actionnaires ne peuvent être adoptées qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

### **8.3. Quorum**

Sauf exigence contraire de la loi ou des statuts, le quorum pour les assemblées générale des actionnaires de la Société est fixé au quorum des actionnaires présents ou représentés représentant au moins au moins soixante pour cent (60%) de la totalité des droits de vote au sein de la Société.

Si endéans l'heure qui suit l'horaire fixé pour l'assemblée, le quorum n'est pas atteint, le président de l'assemblée postposera la réunion et reconvoquera la prédite assemblée le même jour de la semaine suivante, à la même heure et au même endroit. Le quorum de cette assemblée nouvellement convoquée est fixé au quorum des actionnaires d présents ou représentés représentant au moins trente pour cent (30%) de la totalité des droits de vote au sein de la Société.

### **8.4. Convocation d'une l'assemblée générale des actionnaires de la Société**

Le Conseil d'Administration peut convoquer l'assemblée générale des actionnaires à tout moment en convoquant les actionnaires au moins dix (10) jours calendaires avant l'assemblée.

Tout actionnaire qui détient au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société, ou au moins deux actionnaires qui ne sont pas liés, tout comme le commissaire aux comptes de la Société ou tout membre du Conseil d'Administration peuvent requérir la tenue d'une assemblée générale des actionnaires avec un délai de convocation minimum de dix (10) jours octroyée aux autres actionnaires, dans ces cas le Conseil d'Administration sera tenu d'organiser la prédite assemblée endéans le prédit délai de convocation.

En outre, tout membre du conseil d'administration de CFH ou tout membre du conseil de surveillance de CFH peut requérir la tenue d'une assemblée générale des actionnaires de la Société à tout moment en octroyant un délai minimum de convocation de dix (10) jours aux autres actionnaires, et le Conseil d'Administration devra organiser la prédite assemblée endéans le prédit délai de convocation.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable (s'il y a lieu).

#### 8.5. Représentation

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire. 8.6 Vote par courrier

Un actionnaire peut voter par correspondance, en renvoyant avant le début de l'assemblée générale des actionnaires par courrier, courriel, fax ou tout autre moyen de communication similaire, le formulaire de vote émis par la Société pour cette assemblée, dûment rempli et signé. Les formulaires, au sein desquels ne sont mentionnés ni le sens du vote, ni l'abstention sont nuls.

#### 8.7. Assemblée par conférence téléphonique

Tout actionnaire peut participer à toute assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les actionnaires présents à une telle réunion.

#### 8.8. Actionnaire unique

Au cas où toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, cet actionnaire unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

#### 8.9. Accord préalable de certains contrats par l'assemblée générale des actionnaires

Toute convention entre (i) la Société et un ou plusieurs administrateurs, et/ou (ii) la Société et un ou plusieurs actionnaires de la Société est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société délibérant à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

### **Titre IV.- Conseil d'administration**

#### **Art. 9. Généralités.**

##### 9.1. Composition du Conseil d'Administration

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins et d'un maximum de cinq (5) membres.

Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

##### 9.2. Nomination des administrateurs

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, délibérant à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés, qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat ainsi que leur rémunération (s'il y a lieu). Ils occuperont leur fonction jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus.

##### 9.3 Durée maximum de leur mandat

La durée maximum du mandat des administrateurs est fixée à cinq (5) ans.

Les administrateurs dont le mandat est venu à terme peuvent être renommés pour un mandat subséquent en tant qu'administrateur de la Société.

##### 9.4 Révocation

Les administrateurs sont révocables à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

##### 9.5 Vacance

En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir de palier une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie ce choix à la prochaine assemblée.

##### 9.6 Nomination d'observateurs

L'assemblée générale des actionnaires peut nommer deux (2) observateurs du Conseil d'Administration. Les observateurs peuvent assister aux réunions du Conseil d'Administration mais n'ont pas de droit de vote.

#### **Art. 10. Organisation du conseil d'administration.**

##### 10.1 Président - vice-président - secrétaire

Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président et est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président. Le Conseil d'Administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, le

Conseil d'Administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

##### 10.2 Convocations des réunions du conseil

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président ou d'un administrateur.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Sauf les cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins cinq (5) jours calendaires avant la tenue des réunions du Conseil d'Administration. La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des administrateurs.

##### 10.3 Représentation

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre administrateur.

##### 10.4 Réunions du Conseil d'Administration

Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les administrateurs présents à une telle réunion.

##### 10.5 Résolutions circulaires

Le Conseil d'Administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

##### 10.6 Quorum - majorité

Le Conseil d'Administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

#### **Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration.**

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ces affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout (tous) membre(s) du Conseil d'Administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Le Conseil d'Administration de la Société, la personne en charge de la gestion journalière de la Société ou toute autre personne à laquelle il est conféré un mandat spécial par le Conseil d'Administration, ne peut pas exercer les attributions de l'assemblée générale des actionnaires et représenter le Société dans le cadre des prédites attributions (y compris en sa qualité d'actionnaire de CFH) sans l'accord préalable de l'assemblée générale octroyée conformément aux règles de majorités prévues à l'article 8.2 des présents statuts

#### **Art. 12. Pouvoirs de signature.**

La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

La Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature du délégué à la gestion journalière (s'il y en a un) pour toutes les matières faisant partie de la gestion journalière de la Société.

#### **Titre V.- Surveillance de la société**

##### **Art. 13. Généralités.**

Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

##### **Art. 14. Nomination.**

L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination des commissaires aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction.

##### **Art. 15. Durée maximum du mandat.**

Conformément, à la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la durée maximum du mandat du (des) commissaire(s) aux comptes est de six (6) ans.

Les commissaires aux comptes dont le mandat est venu à terme peuvent être renommés pour un mandat subséquent en tant que commissaires aux comptes de la Société.

##### **Art. 16. Révocation.**

Les commissaires aux comptes sont révocables à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VI.- Exercice social - Comptes annuels**

##### **Art. 17. Exercice social.**

L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société pour se terminer le 31 décembre 2010.

##### **Art. 18. Comptes annuels.**

A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

##### **Art. 19. Réserve légale.**

Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société, tel qu'établi à l'article 5 ci-dessus, ou du capital social tel qu'augmenté ou tel que réduit, à chaque fois tel que prévu à l'article 5 ci-dessus.

##### **Art. 20. Allocation des profits annuels.**

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net.

Toutes les actions donnent droit à une distribution égale de dividende.

Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions.

##### **Art. 21. Distribution de dividende intérimaire.**

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les conditions prévues par la loi.

#### **Titre VII.- Dissolution - Liquidation**

##### **Art. 22. Dissolution volontaire.**

Les résolutions concernant la dissolution de la Société sont adoptées par l'assemblée générale des actionnaires votant à la majorité qualifiée de soixante-dix pour cent (70%) des actionnaires présents ou représentés.

##### **Art. 23. Liquidateur(s).**

La liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires délibérant à l'unanimité et fixant leurs pouvoirs et leurs rémunérations (s'il y a lieu).

##### **Art. 24. Comptes de clôture de la liquidation.**

Les comptes de clôture de la liquidation de la Société seront approuvés par l'assemblée générale des actionnaires votant à l'unanimité.

### **Titre VIII.- Droit applicable**

**Art. 25.** Tous ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, et en particulier avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Les 400.000 actions de la Société ont été intégralement libérées par le souscripteur, comme il a été certifié au notaire soussigné de sorte que la somme de EUR 40.000,- est dès à présent à la disposition de la Société.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille euros.

#### *Décisions de l'actionnaire unique*

Le comparant préqualifié représentant l'intégralité du capital social souscrit et étant actionnaire unique a immédiatement pris les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et le nombre de commissaires aux comptes à 1 (un).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
  - M. Olivier FERRER, comptable, né le 5 mars 1969, à Orange (France), demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg;
  - M. Laurent GODINEAU, comptable, né le 17 juin 1973 à Cholet (France), demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg;
  - Mme Isabelle CHARLIER, juriste, née le 27 août 1967 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.
3. A été nommée commissaire aux comptes la société, KPMG Audit S.à r.l., ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
4. Le siège social de la Société est établi au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.
5. Les administrateurs et le commissaire aux comptes sont nommés jusqu'à la fin de l'assemblée générale annuelle des actionnaires portant approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ces affaires à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs).

DONT ACTE, le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays des comparants, tous connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Michael MBAYI, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2009. LAC/2009/45108. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour copie conforme.

Référence de publication: 2009149161/645.

(090180862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

#### **DG Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3961 Ehlange, Zone Industrielle Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 108.864.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting S.A.  
2, rue Millegassel, L-2156 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2009149645/12.

(090181445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

### **Talents Home S.A., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 149.353.

#### STATUTS

L'an deux mil neuf, le trente octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MS DESIGN S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B (en cours d'inscription), ici représentée par Madame Christel GIRARDEAUX, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, suivant procuration donnée à Luxembourg le 29 octobre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lequel mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **I. Nom, Durée, Objet, Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "TALENTS HOME S.A." (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la consultance en générale.

Elle pourra en outre exercer son activité dans le domaine de l'architecture d'intérieur, la décoration et rénovation, le design, le négoce en meubles, la construction d'immeubles, la vente et la location.

La Société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

#### **II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31.- EUR) par action.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (310.000.- EUR) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31.- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents Statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La Société pourra racheter ses propres actions au moyen de réserves disponibles dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des Actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois d'avril de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'Administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront

réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

#### **V. Surveillance de la Société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **VI. Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### **VII. Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **VIII. Modification des statuts**

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### **IX. Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2011.

##### *Souscription et Libération*

Toutes les mille (1.000) actions ont été souscrites par la société "MS DESIGN S.A." pré-qualifiée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

##### *Avertissement*

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille trois cents euros (1.300.- EUR).

## Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Ont été nommés dans la fonction d'administrateur:
  - Monsieur Peter van Opstal, directeur, né le 12 février 1969 à Zwijndrecht, Pays-Bas, demeurant professionnellement au L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert;
  - Madame Christel GIRARDEAUX, employée privée, née le 27 octobre 1971 à Marennes (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert;
  - Monsieur Eric TAZZIERI, employé privé, né le 30 juillet 1976 à Ougrée (Belgique), demeurant professionnellement au L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
3. A été nommée commissaire aux comptes:
  - CO-VENTURES S.A., une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 48.838).
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2014.
5. L'adresse de la Société est établie au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Girardeaux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46164. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Martine SCHAEFER.

Référence de publication: 2009149166/238.

(090180488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Triple A Consulting, Société Anonyme.**

Siège social: L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel.

R.C.S. Luxembourg B 61.417.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting S. A.

2, rue Millegassel, L-2156 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009149649/12.

(090181439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

---

**Cecrops, Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 123.478.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149651/11.

(090181270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

---

**Cecrops, Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.  
R.C.S. Luxembourg B 123.478.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149652/11.

(090181266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

**Luxglobal Trust Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.  
R.C.S. Luxembourg B 149.355.

**STATUTS**

L'an deux mille neuf, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Reinhard KRAFFT, conseiller économique, né le 21 juillet 1964, à Athènes, demeurant à L-8023 Strassen, 1, rue du Genêt.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes par le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "LUXGLOBAL TRUST SERVICES S.A.".

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les associés et de tous les obligataires réunis en assemblée générale extraordinaire et plénière.

La Société peut décider sa transformation de société anonyme en société européenne (S.E.) de droit luxembourgeois dans le respect des conditions prévues par la loi.

La Société peut, par décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, sièges secondaires, succursales, agences et bureaux.

**Art. 4.** La Société a pour objet d'exercer les activités d'agent teneur de registre, d'agent de communication à la clientèle et d'agent administratif du secteur financier (la "Loi de 1993"), ainsi que les activités connexes ou complémentaires de domiciliaire de sociétés et de professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés au sens des articles 29 et 29-5 de la Loi de 1993. A cet égard, la Société est chargée notamment de traiter les demandes de souscription, de conversion et de rachat des parts ou des actions des organismes de placement collectif, d'agir comme administration centrale pour des organismes de placement collectif et généralement de fournir tous services administratifs à toutes entreprises et sociétés, fondations et organisations, et notamment des services d'administration, de gestion, domiciliation, de tenue de livres et de registres, ainsi que toutes activités de représentation, d'étude et de consultation en rapport avec les services cités ci-dessous.

La Société a encore pour objet toutes opérations financières se trouvant directement ou indirectement en relation avec les activités susvisées et son objet social en général et de nature à favoriser l'accomplissement ou en promouvoir l'extension.

Cet objet comprend aussi la prestation de tous services intermédiaires et auxiliaires de nature à favoriser ces mêmes opérations.

La Société peut en outre avoir pour activité la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière, et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur

Elle peut aussi accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse ainsi qu'à des tiers tous concours ou toute assistance financière, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Les activités énumérés au présent article ne seront pas considérées exhaustives, mais auront seulement valeur de déclaration et par conséquent la Société pourra en général exercer toutes activités quelconques se rapportant directement ou indirectement à son objet ou pouvant faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont émises soit au porteur soit sous la forme nominative, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

La Société peut exister avec un seul actionnaire

**Art. 6.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même, appelée dans ce cas l'administrateur unique.

Les administrateurs, respectivement l'administrateur unique, le cas échéant, sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de dépôt et de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, de même que l'administrateur unique, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Ils peuvent notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tous temps.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

**Art. 8.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la Société en justice, et les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration, sinon représentée par son administrateur unique. Les exploits pour ou contre la Société sont valablement faits au nom de la Société seule.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la Société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut délibérer au moyen d'un réseau de visioconférences. La délibération est mise en réseau à partir du siège social. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par visioconférence est rédigé au siège social par le secrétaire du conseil d'administration.

Il est envoyé aux membres du conseil d'administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections.

Si au cours d'une délibération par visioconférence une dissidence substantielle entre les membres du conseil d'administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une prochaine réunion du conseil d'administration qui se tiendra endéans les 30 jours à Luxembourg, les membres étant physiquement présents ou dûment représentés. Le premier alinéa de cet article est alors d'application.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues dans le règlement intérieur sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

La Société peut à son choix établir un règlement intérieur contraignant pour tous les administrateurs, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions qui se tiennent à distance.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

**Art. 10.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprise indépendants. Le(s) réviseur(s) d'entreprise seront élus par le conseil d'administration pour un terme à fixer par lui.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

**Art. 12.** Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 10 du mois de mai à 10.00 heures du matin au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique sont autorisés à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale peut décider, dans les conditions de présence et de vote prévues pour la modification des statuts sociaux, la dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, pour quelque cause que ce soit, sauf dans le cas de fusion ou de scission de la Société, l'assemblée générale des actionnaires nomme un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, actionnaires ou non, et détermine leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 16.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle se réunit en 2010.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

M. Reinhard KRAFFT, préqualifié, deux mille cinq cents actions .....	<u>2.500 actions</u>
TOTAL: deux mille cinq cents actions .....	2.500 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents euros (1.800,-) euros.

#### *Décision de l'actionnaire unique*

Et à l'instant le comparant ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3). Est nommé aux fonctions d'administrateur:

- a) Monsieur Reinhard KRAFFT, conseiller économique, né le 21 juillet 1964, à Athènes, demeurant à L-8023 Strassen, 1, rue du Genêt, président.
- b) Monsieur Claude ZIMMER, administrateur de société, né le 18 juillet 1956, à Luxembourg, demeurant à L-2176 Luxembourg, 3, rue Nicolas Margue.
- c) Monsieur Sibrand VAN ROIJEN, administrateur de société, né le 2 mai 1969, à Leiderdorp, Pays-Bas, demeurant à L-1420 Luxembourg, 240, Avenue Gaston Diderich.

*Deuxième résolution*

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2015.

*Troisième résolution*

L'adresse de la Société est fixée à L-1225 Luxembourg, 4, rue Beatrix de Bourbon.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant préqualifié a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Kraft et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45266. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009149183/223.

(090180517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**S.P. Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 133.826.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting S. A.

2, rue Millegassel, L-2156 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009149647/12.

(090181444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

---

**Voltaire Asset Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 137.115.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149654/10.

(090181417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

---

**Voltaire Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 118.557.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149656/10.

(090181413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

---

**Flener S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 131, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 80.293.

---

Les comptes annuels au 31/12/2008 (dans leur version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009149658/11.

(090181486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

**Saputo Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 182.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 148.846.

In the year two thousand and nine, on the fifth day of November,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Saputo Foods Limited, a corporation incorporated under the Canada Business Corporations Act, having its registered office at 6869 Métropolitain Blvd. East, Saint Leonard, Quebec, H1P 1X8 Canada, registered under Corporation number 451116-6,

here represented by Armony Allamanno, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under a private seal on October 23, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

Saputo Foods Limited, is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Saputo Europe Holdings S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated on October 16, 2009 pursuant to a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.846 and having a share capital of one hundred forty thousand United States Dollars (USD 140,000.-) (the Company), which articles of incorporation have been last amended on October 27, 2009, pursuant to a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and owns all the shares issued by the Company.

- That the meeting has the following agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of forty-two thousand five hundred United States Dollars (USD 42,500.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred forty thousand United States Dollars (USD 140,000.-) represented by five thousand six hundred (5,600) shares having a par value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each, to one hundred eighty-two thousand five hundred United States Dollars (USD 182,500.-), by the creation and issuance of one thousand seven hundred (1,700) new shares of the Company, having a par value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above by way of a contribution in cash;

3. Amendment to article 5.1. of the articles of incorporation of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company;

5. Miscellaneous.

- That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of forty-two thousand five hundred United States Dollars (USD 42,500.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one hundred forty thousand United States Dollars (USD 140,000.-) represented by five thousand six hundred (5,600) shares having a par value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each, to one hundred eighty-two thousand five hundred United States Dollars (USD 182,500.-), by the creation and issuance of one thousand seven hundred (1,700) new shares, having a par value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as mentioned above, declares to subscribe to one thousand seven hundred (1,700) shares in registered form, having a par value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the aggregate amount of one hundred seventy million United States Dollars (USD 170,000,000.-) which is evidenced to the notary by a blocking certificate.

The contribution in cash by the Sole Shareholder to the Company is to be allocated as follows:

- an amount of forty-two thousand five hundred United States Dollars (USD 42,500.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company;
- an amount of one hundred sixty-nine million nine hundred thirty-nine thousand two hundred fifty United States Dollars (USD 169,939,250.-) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company; and
- an amount of eighteen thousand two hundred and fifty United States Dollars (USD 18,250.-) shall be allocated to the legal reserve of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at one hundred eighty-two thousand five hundred United States Dollars (USD 182.500.-), represented by seven thousand three hundred (7,300) shares in registered form, having a par value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each, all subscribed and fully paid up.""

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above change with power and authorities given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le cinq novembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Saputo Foods Limited, une société constituée selon la Loi sur les Sociétés Canadiennes ("Canada Business Corporations Act"), ayant son siège social au 6869 Métropolitain Blvd. East, Saint Leonard, Québec, H1P 1X8 Canada, immatriculée sous le numéro 451116-6,

ici représentée par Armony Allamanno, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 octobre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Saputo Foods Limited, est l'associé unique (l'Associé Unique) de Saputo Europe Holdings S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée le 16 octobre 2009 suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.846 et ayant un capital social de cent quarante mille dollars américains (USD 140.000.-) (la Société), dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 27 octobre 2009, suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et détient toutes les parts sociales émises par la Société.

- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quarante-deux mille cinq cents dollars américains (USD 42.500.-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent quarante mille dollars américains (USD 140.000.-) représenté par cinq mille six cents (5.600) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25.-) chacune, à cent quatre-vingt deux mille cinq cents dollars américains (USD 182.500.-), par la création et l'émission de mille sept cents (1.700) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25.-) chacune, avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en numéraire;

3. Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

- Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-deux mille cinq cents dollars américains (USD 42.500.-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cent quarante mille dollars américains (USD 140.000.-) représenté par cinq mille six cents (5.600) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25.-) chacune, à cent quatre-vingt deux mille cinq cents dollars américains (USD 182.500.-), par la création et l'émission de mille sept cents (1.700) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25.-) chacune, avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

#### *Souscription - Libération*

Sur ce, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille sept cents (1.700) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25.-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cent soixante-dix millions de dollars américains (USD 170.000.000.-) dont la preuve est apportée au notaire par un certificat de blocage.

L'apport en numéraire fait par l'Associé Unique à la Société sera affecté comme suit:

- un montant de quarante-deux mille cinq cents dollars américains (USD 42.500.-) sera affecté au compte capital social nominal de la Société,

- un montant de cent soixante-neuf millions neuf cent trente-neuf mille deux cent cinquante dollars américains (USD 169.939.250.-) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société; et

- un montant de dix-huit mille deux cent cinquante dollars américains (USD 18.250.-) sera affecté à la réserve légale de la Société.

Le montant de l'augmentation du capital social est désormais à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt deux mille cinq cents dollars américains (USD 182.500.-). représenté par sept mille trois cents (7.300) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars américains (USD 25.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ six mille sept cents euros (EUR 6.700.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé, ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. ALLAMANNO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 novembre 2009. Relation: LAC/2009/46932. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009149130/173.

(090180663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.

---

**Hottinger International Asset Management S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.063.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

BANQUE DE LUXEMBOURG

Société Anonyme

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

*Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2009149660/14.

(090181514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2009.

---

**Phisolina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 40.391.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009150491/12.

(090181818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**Venera Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 109.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009150490/10.

(090181821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**Impax Solar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 362.706,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 140.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009150488/11.

(090181822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

**Chester Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 24.113.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Gabriele Schneider / Nicolas Schaeffer jr.

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009150492/13.

(090181817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

**Golden Harvest S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 63.196.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2009.

*POUR LE LIQUIDATEUR*

Signature

Référence de publication: 2009150493/12.

(090181816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

**Net + Ultra, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 256, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 56.292.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009150494/10.

(090181815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

**PO Titrisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.****Capital social: EUR 13.616.750,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 126.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009150487/11.

(090181823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**MSAM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.610.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/07 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2009.

*MSAM S.à r.l.*

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Manager*

Signatures

Référence de publication: 2009150501/15.

(090181810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**Net + Ultra, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 256, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 56.292.

---

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009150495/10.

(090181814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**Inviso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 133.007.

---

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009150497/10.

(090181813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**Foothills and Towers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 55.626.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009150504/10.

(090181806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**Foothills and Towers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 55.626.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009150503/10.

(090181807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**Field Point IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 119.324.

—  
AUSZUG

Es muss folgendes beachtet werden:

Der Aktionär hat am 19 November 2009 beschlossen Herrn Julien Goffin, geboren am 27 März 1980 in Verviers (Belgien), 22 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, als Geschäftsführer B des Geschäftsführerrrat zu ernennen mit sofortigen Wirkung und auf unbestimmte Zeit.

Luxemburg, den 25 November 2009.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009150509/14.

(090181838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**Advance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 55.546.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 26.11.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009150508/10.

(090181917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**Mholdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: DKK 11.070.230,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.622.

Le bilan au 31 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 25 novembre 2009.

Référence de publication: 2009150517/11.

(090181900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**ITX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 54.057.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Par ITX S.A.

Signature

Référence de publication: 2009150505/11.

(090181804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**Redstone Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 112.513.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009150520/9.

(090181893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**Société de Participations Dorigny S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.223.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Société De Participations Dorigny S.A. (En Liquidation)*

Fin Contrôle S.A.

*Le Liquidateur*

Signatures

Référence de publication: 2009150484/13.

(090181865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**Agave S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.102.

---

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009150533/10.

(090181873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**Conical SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.581.

---

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009150532/10.

(090181875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**KLC Holdings XIV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.990.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KLC HOLDINGS XIV S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2009150529/11.

(090181880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**Uxmal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 103.263.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009150527/9.

(090181883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**HRE Investment Holdings II-A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 138.714.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 09 Novembre 2009*

L'associé unique de HRE Investment Holdings II-A S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Nawal Benhhal de ses fonctions de Gérant de la Société, avec effet au 09 Novembre 2009.
- de nommer Mr. Phillip Williams, né le 22 Octobre 1968 à Carmarthen (United Kingdom), demeurant professionnellement au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) aux fonctions de Gérant de la Société avec effet au 09 Novembre 2009, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 25 Novembre 2009.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009150523/14.

(090181833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**IMC (International Mall Company) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 95.519.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009150524/9.

(090181888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**Cuahtemoc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 54.577.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009150525/9.

(090181886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**IMC (International Mall Company) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 95.519.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009150522/9.

(090181891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2009.

---

**Twin Peaks Corp. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.  
R.C.S. Luxembourg B 133.534.

—  
L'an deux mille neuf, le seize novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des associés de la société "TWIN PEAKS CORP. SPF", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois et par la loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial et dont le siège social, fixé antérieurement au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, fut dénoncé avec effet au 25 mars 2009, un extrait de ladite dénonciation fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), le 15 avril 2009, numéro 811, société constituée suivant acte notarié du 07 novembre 2007, publié au Mémorial numéro 2890 du 12 décembre 2007 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 133.534. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 15 juillet 2009, lequel acte fut publié au Mémorial, le 4 septembre 2009, sous le numéro 1714.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marylène KRIEGER, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Valérie BOSSI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Décision de la mise en liquidation de la Société.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée DECIDE la dissolution anticipée de la Société "TWIN PEAKS CORP. SPF" prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: la société "DEALISLE LTD", une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

*Troisième résolution*

L'Assemblée DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DE WAELE, M. KRIEGER, V. BOSSI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13901. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2009149069/64.

(090180380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2009.